

ARRÊTÉ n°2024_122_CO_AI portant désignation des examinateurs de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'ingénieur territorial (alinéa 1), session 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU** le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU** le décret n°2018-114 du 16 février 2018, modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,
- VU** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 février 2016 fixant le programme des matières pour les épreuves des concours externes et internes pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n° 90-2016 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- VU** l'arrêté du 19 décembre 2023 portant ouverture à l'examen professionnel d'ingénieur territorial alinéa 1 et 2) pour l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire) 2024,
- VU** l'arrêté du 25 avril 2024 portant règlement des épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur territorial (alinéa 1), session 2024,
- VU** l'arrêté du 13 mai 2024 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- VU** l'arrêté du 21 mai 2024 portant établissement de la liste des candidats autorisés à concourir aux épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur territorial (alinéas 1 et 2) pour l'interrégion Grand Ouest, session 2024,
- VU** l'arrêté du 30 mai 2024 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'ingénieur territorial (alinéas 1 et 2) pour l'interrégion Grand Ouest, session 2024,

VU l'arrêté du 30 mai 2024 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites de l'examen professionnel d'ingénieur territorial (alinéas 1 et 2) pour l'interrégion Grand Ouest, session 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité d'examineurs de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'ingénieur territorial, alinéa 1 :

▪ ALLAIN Gérard	Responsable d'agence - retraité
▪ AUBRET Jérôme	Responsable SIG, Région Pays de la Loire
▪ CAILLIBOT Brice	Responsable unité d'études - Référent Mobilités, Stationnement et SIG, Nantes Métropole
▪ CHEVALIER Marc	Responsable du service espaces verts et environnement, Mairie de Saint Jean de Monts
▪ COLOMBEIX Teddy	Conseiller formation, CNFPT
▪ DELABY Françoise	Adjointe au maire, Saint-Herblain
▪ DUPAS Isabelle	Adjointe au maire, Séné
▪ FEULVARC'H Karine	Responsable du service aménagement et urbanisme, Mairie de La Chapelle sur Erdre
▪ FUSELLIER Sylvie	Directrice de cabinet du Président, Redon Agglomération Bretagne Sud
▪ GAILLARD Geneviève	Conseillère municipale, Sèvremoine
▪ GENEVOIX Jean-Paul	DSI - retraité et Prestataire Terrain Référencé par l'ANSSI dans le cadre du volet cyber du plan France Relance
▪ GOUZIEN Yannick	Adjoint de subdivision - direction des canaux - BNB, Région Bretagne
▪ GUÉRANGER Patrice	Directeur des Services Techniques - retraité
▪ HACHET Julien	Chargé de projet formation en santé et sécurité au travail, en disponibilité
▪ JABOEUF Quentin	Urbaniste du système d'information, Nantes Métropole
▪ LEPINAY Thierry	Chef de service systèmes d'information, retraité
▪ LOQUIN Gweltaz	Chef de projets informatiques, Nantes Métropole
▪ MAHÉ-VINCE Dominique	Adjointe au maire, Trignac
▪ MAINGOT Sébastien	Inspecteur santé et sécurité au travail, Région Pays de la Loire
▪ MASINSKI Damien	Responsable du pôle « Eau et Loire », Service Eau, biodiversité et déchets, Région Pays de la Loire
▪ MAUREY Jean-François	Directeur des opérations, Gigalis

▪ MENARD Philippe	Directeur de l'aménagement, Communauté de Communes Erdre et Gesvres
▪ MERCIER Olivier	Responsable environnement, Communauté de Communes Sèvre et Loire
▪ MURIE Éric	Chargé de stratégie de la donnée, Région Pays de la Loire
▪ PACAUD Adèle	Chargée de mission PCAET et éolien, SYDEV
▪ PAVIZA Karine	Maire, Geneston
▪ PERRONNEAU Hervé	Chef de service cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux, Nantes Métropole
▪ PHELIPPO-NICOLAS Anne	Conseillère municipale, Séné
▪ PICHARD Benoît	Adjoint au maire, Trignac
▪ POULLAIN Frédéric	Responsable du pôle filières agricole, agroalimentaire et pêche, Région Pays de la Loire
▪ RAIMONDEAU Éric	Chef de service développement urbain - retraité
▪ RAISON Guillaume	Responsable du service Gestion des Opérateurs Eau et Assainissement, Nantes Métropole
▪ SCHMITT Caroline	Directrice Gestion des risques, Saint-Malo
▪ SIMON Jean-Paul	Directeur Général des Services, retraité
▪ TAZÉ Christine	Adjointe au maire, Séné
▪ TEILLET Antoine	Chef de projet immobilier, service Technique Patrimoine Bâti, Mairie de Saint Sébastien sur Loire
▪ VIAUD Swanie	Responsable du service environnement plage, Mairie de Saint Gilles Croix de Vie

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr).

Fait à Nantes, le 1^{er} octobre 2024

Philip SQUELARD
Le Président



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de deux mois.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 044-284400025-20241001-2024_122_CO_AI-AI